



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

COMMUNIQUE N° **0071**/C/PAK/DG/DMA/2025 DU **08 OCT 2025** PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/PAK/CIPM/2025 DU 19 AOÛT 2025 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU PORT AUTONOME DE KRIBI.

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

Le résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert N°025/AONO/PAK/CIPM/2025 du 19 août 2025 pour la souscription d'une police d'assurance maladie au Port Autonome de Kribi se présente comme suit :

LOT	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (TTC)	DELAI
01	Souscription d'une police d'assurance maladie au Port Autonome de Kribi	<p>ASSURANCES GENERALES DU CAMEROUN (AGC)</p> <p>Tel : 233 438 938 NIU : M040100012256U ; RC: RC/DLA/2001/B/026.834 B.P. : 1290 Douala</p>	<p>Sept cent quatre-vingt-dix-huit millions trois cent mille (798 300 000) FCFA, soit trois cent quatre-vingt-trois millions quatre cent mille (383 400 000) FCFA pour la tranche ferme et quatre cent quatorze millions neuf cent mille (414 900 000) FCFA pour la tranche conditionnelle</p>	<p>Vingt-quatre (24) mois, soit douze (12) mois pour la tranche ferme et douze (12) mois pour la tranche conditionnelle</p>

L'adjudicataire est par conséquent invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours ouvrables qui suivent, à la Division des Marchés du Port Autonome de Kribi, sis au rez-de-chaussée de l'immeuble R+2 pour suite de la procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront purement et simplement détruites.

Fait à Kribi, le **08 OCT 2025**

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,
MAITRE D'OUVRAGE



Patrice Melom